

LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DE JUDO

Fédération Française de Judo – Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées

Stage pédagogique en club

Le rappel de ces quelques modalités de déroulement du stage est fait pour faciliter et harmoniser les relations entre le tuteur/conseiller pédagogique, le stagiaire et les responsables de la formation du BPJEPS et du CQP Arts Martiaux Mention JUDO

Objectifs pour le stagiaire

- Acquérir une expérience pédagogique
- Découvrir un club au « quotidien »
- Participer concrètement à la vie associative
- Préparer la validation de l'épreuve pédagogique de l'examen

Ce stage pédagogique qui se déroule d'Octobre à Mai (50 heures minimum) comprend pour le stagiaire :

- Une phase d'observation de l'enseignant, des élèves et d'intégration au sein du club
- Une phase d'implication comprenant des séances à interventions partielles et des séances dans leur intégralité

Ces actions pédagogiques doivent impérativement représenter un minimum de 20 séances dirigées dans leur intégralité.

Organisation

- Le stagiaire doit être en situation d'enseignement au moins une fois par semaine
- Les interventions se feront dans la mesure du possible auprès de publics différents

Les objectifs du cycle qui sous-entendent l'intervention du stagiaire, seront précisés par le conseiller pédagogique.

Le conseiller pédagogique coordonne et planifie, en accord avec le/la stagiaire ses interventions et en tenant compte de ses disponibilités (cours organisés par la formation, stages, vie professionnelle, divers, etc...)

Siège de Marseille

4 Rue Ranque
13001 Marseille
Tel : 04.91.50.83.38

Siège de Mandelieu

Maison Régionale des Sports – Esterel Gallery
Boulevard des Ecureuils -06210 Mandelieu
Tel : 04.93.39.71.85 – Fax : 04.93.99.26.32

Mail : contact@judo-paca.com

La connaissance de la vie du club ne doit pas se limiter au seul enseignement.
En vue de préparer un rapport administratif servant à l'examen final, le stagiaire peut être sollicité par :

- la participation et l'organisation d'animations montées par le club
- la participation aux réunions du comité directeur, de commissions de club, et autres.

Rôle du stagiaire

En situation d'enseignement

- Il prépare par écrit sa séance. Il la dirige seul en fonction de ce qu'il a préparé.
- Après l'avoir dirigé, il note ses observations puis celles faites par son tuteur.
- Il constitue un dossier regroupant ses préparations de séances qui doivent être signées par le tuteur

Rôle du tuteur/conseiller pédagogique

- Il organise et planifie les interventions du stagiaire en précisant les cycles, jours et heures.
- Il donne les directives concernant le ou les objectifs de chaque cycle.
- Il observe les séances, note ses observations et signe les préparations de séances.
- En s'appuyant sur la grille d'appréciation pédagogique, il établit un rapport pédagogique en fonction de l'ensemble du stage.

Le livret de formation

Il contient toutes les informations concernant la formation et les certifications.

Il est le document administratif et de communication privilégié pour le suivi du parcours de formation du stagiaire entre les différents acteurs.

Il sera consulté régulièrement au sein de l'OF par le coordonnateur pédagogique afin de vérifier le bon déroulement du stage, les retours du tuteur, le comportement du stagiaire et de déterminer la nécessité ou pas de faire des mises au point.

Dans le cas où vous rencontreriez des difficultés dans l'organisation et/ou la communication avec votre stagiaire, prévenir Laurent Del Colombo au 06-32-54-22-08, afin de faire le point.

Nous vous remercions pour votre implication dans la formation des futurs enseignants de Judo-Jujitsu

Sportivement

Ligue PACA de Judo